88-05762/

Commission
de la construction
du Québec

Rapport d'activités 1987

Table des matières

Rôle de la Commission	6
Mot du président-directeur général	7
Conseil d'administration	10
Comité mixte de la construction	11
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	12
Organigramme	13
Personnel de direction	14
Bureau du président-directeur général	15
Division administration	19
Division finances	25
Division main-d'œuvre	31
Division opérations	35
États financiers	41
Rapport du vérificateur	42
Liste des bureaux régionaux	80

Liste des tableaux

L'industrie de la construction en 1987	8
Faits saillants de l'administration des avantages sociaux	29
Nombre de certificats de compétence valides	33
Nombre de certificats de compétence émis à la suite d'une garantie d'emploi	33
Nombre d'agences et succursales de placement	33
Cartes d'identité de salariés occasionnels	33
Degré de représentativité des associations syndicales	33
Inspection de chantiers	38
Constats d'infraction	38
Demandes d'information et de services	39
Vérification de livres	39

M. Pierre Paradis
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le premier rapport d'activités de la Commission de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de la CCQ durant l'année 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général
Alcide Fournier

Rôle de la Commission

Dans l'administration des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec contribue à promouvoir le maintien d'un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction.

Par son conseil d'administration où sont représentées les parties patronale, syndicale et gouvernementale, la CCQ constitue un lieu privilégié pour l'établissement de consensus en vue de la bonne marche de ce secteur important de l'économie du Québec.

De façon plus spécifique, le législateur a confié à la CCQ les fonctions suivantes :

- Veiller à l'application de la convention collective ou du décret régissant les relations du travail.
- Veiller à l'application de la loi et des règlements se rapportant au placement, à l'embauche et à la mobilité de la main-d'œuvre.
- S'assurer de la compétence de la main-d'œuvre.
- Organiser et surveiller le vote d'adhésion syndicale.
- Veiller à l'application des mesures et programmes relatifs à la formation professionnelle de la main-d'œuvre.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Mot du président-directeur général

L'année 1987 restera à jamais une année mémorable pour les gens de l'industrie de la construction. En effet, l'activité dans l'industrie connaît une hausse importante, atteignant des niveaux comparables à ceux des années 1980 et 1981, soit, 104,9 millions d'heures, une augmentation de 20,3 % par rapport à 1986.

Le mois de janvier marque l'entrée en vigueur de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*. Cette loi crée la Commission de la construction du Québec et confie aux partenaires de l'industrie qui y sont représentés le mandat de la formation et de la qualification professionnelles. Par la même occasion, la loi abolit les certificats de classification pour les remplacer par des certificats de compétence.

Quelques semaines à peine après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le personnel de la CCQ démontre son dynamisme et son professionnalisme en émettant 91 806 nouveaux certificats de compétence aux salariés de l'industrie.

Dès le mois d'avril, à la suite des recommandations du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC), le conseil d'administration adopte les grandes orientations du nouveau régime de formation et de qualification professionnelles de la main-d'œuvre. En substance, tous s'entendent pour dire que l'accès à l'industrie doit passer d'abord par l'école. L'objectif poursuivi est de former une relève compétente et polyvalente pour l'industrie.

Dans le courant de l'année, les devis de formation de 13 métiers et spécialisations de métiers sont définis et l'on élabore le contenu d'un cours de connaissance générale de l'industrie, qui deviendra un prérequis obligatoire pour travailler sur un chantier.

L'arrivée du mandat de la formation et de la qualification amène également la CCQ à créer une nouvelle unité administrative, la Division main-d'œuvre, et à réaménager ses espaces à bureaux en prévision de l'embauche de personnel additionnel.

Si le mandat de la formation et de la qualification a largement retenu l'attention, des étapes très importantes sont néanmoins franchies dans d'autres secteurs d'activité. Ainsi, au niveau de la gestion des ressources humaines, la CCQ signe au mois de mars

Mot du président-directeur général

une convention collective avec l'ensemble de son personnel syndiqué.

Au chapitre de l'administration des régimes d'avantages sociaux, la CCQ se prépare à l'autogestion des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-salaire à court terme. Ce projet comprend également la mise en place d'un programme en vertu duquel les salariés pourront obtenir leurs médicaments en présentant une carte et en payant des frais minimes.

L'automne est marqué par d'autres événements majeurs. Comme à tous les deux ans, la CCQ organise et surveille le vote d'adhésion syndicale sur l'ensemble du territoire québécois.

Au niveau des opérations, une entente intervient en novembre avec le ministère de la Justice afin de résoudre le problème chronique des fraudeurs qui refusent de s'identifier aux inspecteurs de la CCQ.

Enfin, au terme d'une année bien remplie, le conseil d'administration adopte à l'unanimité un règlement permettant d'augmenter le prélèvement de 1 % à 1,5 %. Cette hausse, en vigueur à compter du 1er janvier 1988, devrait permettre à la CCQ de financer en partie ses nouveaux mandats et de réduire son déficit.

L'industrie de la construction en 1987

	1987	1986
Nombre d'employeurs[1]	16 508	14 309
Nombre de salariés[2]	105 066	88 010
Nombre d'heures travaillées (en millions)	104,9	87,2
Moyenne annuelle des heures travaillées	998	991
Masse salariale[3] (en millions de $)	1 952	1 587
Salaire annuel moyen (en $)	18 580	18 036
Valeur des travaux de construction[4] (en millions de $)	11 265	10 274

1. Employeurs ayant remis au moins un rapport mensuel à la CCQ.
2. Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3. Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
4. Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques, en millions de dollars constants de 1981.

Source: CCQ, mai 1988, à l'exception des travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation CCQ.

CCQ Membres et personnel de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

ORGANIGRAMME

PERSONNEL DE DIRECTION

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CCQ compte treize membres dont un président. À l'exception du président, les membres du Conseil d'administration sont nommés de la façon suivante :

- quatre, après consultation de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs ;
- quatre, après consultation des associations représentatives ;
- deux, recommandés par le ministre du Travail ;
- un, recommandé par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu ;
- un, recommandé par le ministre de l'Éducation.

Au cours de 1987, le conseil d'administration de la CCQ tient 21 séances et adopte 231 résolutions. De ce nombre, dix textes réglementaires – dont trois portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction – sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Membres du Conseil d'administration

Président
Alcide Fournier

Membres
Michel Beaulieu
Claude Daoust
Donald Fortin
Michel Gauthier
Jacques Henry
Armand Houle
Michèle Jean
Yves Paré
Maurice Pouliot
Raymond-H. Richard
Jean-Paul Rivard
Clément Tremblay

Secrétaire
Hugues Ferron

Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction peut donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient la Commission. Les projets de règlements de la Commission lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par la Commission.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction).

Au cours de 1987, le Comité mixte de la construction tient neuf assemblées et adopte 54 résolutions.

Membres du Comité mixte de la construction

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec

Réjean Cloutier
Reynald Couillard
Michel Dion
Luc Letellier
René Malo
Hervé Nadeau

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Ted McLaren

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Gérard Cyr
Maurice Mongeon

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Jean Lavallée
Laurian Carrière

Secrétaire
Hugues Ferron

Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

Le Comité sur la formation donne à la Commission des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, en tenant compte notamment des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs, des salariés et des artisans de cette industrie.

Ce comité est formé de 15 membres, dont un président désigné par le président de la Commission, sept représentants patronaux et sept représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association d'employeurs et chacune des associations d'entrepreneurs, tandis que la représentation syndicale est établie suivant le degré de représentativité de chaque association. En 1987, la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), deux représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction) et un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Au cours de l'année, ce comité forme 13 sous-comités professionnels pour les métiers, un sous-comité professionnel pour les occupations et onze sous-comités régionaux afin qu'ils l'assistent dans ses mandats.

Ces sous-comités ont entre autres pour tâches de définir les devis des cours de formation et de préciser les besoins en main-d'œuvre pour les divers métiers et occupations de l'industrie.

Au cours de 1987, le Comité sur la formation tient onze assemblées et adopte 66 résolutions. Les membres de ce comité et les membres des sous-comités consacrent plus de 1000 jours-personne au mandat de la formation.

Membres du Comité sur la formation

Président
Renald Carey

Secrétaire
Hugues Ferron

Représentants patronaux
Denis Carrier, CMMTQ
Richard Di Muro, ACMQ
Denis Hébert, ACRGTQ
Richard Lavergne, CMEQ
Lionel Nourry, AECQ
Omer B. Rousseau, APCHQ
Fernand Vallières, FCQ

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Jean-Luc Cadieux
Roger Trépanier

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Jean-Noel Guindon
André Fleury

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Norbert Henley
Roger Poirier

Organigramme

Personnel de direction

Bureau du président-directeur général
Président-directeur général : **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique : **Hugues Ferron**
Conseiller spécial au p.-d. g. : **Jacques Brûlé**
Communications : **Richard Charland**
Vérification interne : **Martin Luu**

Division administration
Directeur général adjoint : **Denis Groulx**
Approvisionnement et services : **Simon Gauvin**
Informatique : **Robert Laurin**
Recherche et organisation : **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines : **Serge Lefebvre**
Service juridique : **Jean Ménard**

Division finances
Directeur général adjoint : **Gilles Lemire**
Avantages sociaux : **Gaétan Lalumière**
Comptabilité et contrôle : **Serge Major**
Trésorerie : **Jean-Marie Goyette**

Division main-d'œuvre
Directeur général adjoint : **Renald Carey**
Formation professionnelle : vacant
Qualification professionnelle : **André Ménard**

Division opérations
Directeur général adjoint : **Pierre Gravel**
Décret et services opérationnels : **Michel Hamelin**

Est du Québec : **Georges de l'Étoile**
Saguenay – Lac-St-Jean : **Jean-Marie Potvin**
Québec : **Marcel Poulin**
Mauricie – Centre du Québec : **Maurice Paul**
Estrie : **Douglas McArthur**
Montréal : **Yves Tourangeau**
Rive-Sud métropolitaine : **Simon Breton**
Rive-Nord métropolitaine : **Jean-Éric Héroux**
Outaouais : **Raymond Morin**
Nord-ouest québécois : **Yvon Desrosiers**
Côte-Nord : **Pierre Therriault**

Bureau du président-directeur général

SECRÉTARIAT

COMMUNICATIONS

VÉRIFICATION INTERNE

Secrétariat

Le Secrétariat voit à l'organisation des séances du Conseil d'administration, du Comité mixte de la construction et du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le Secrétariat reçoit pour ces instances tous les dossiers et mémoires que l'Administration désire présenter. Le Secrétariat est sous la responsabilité du secrétaire de la Commission, qui agit à ce titre également pour le Comité mixte et le Comité sur la formation. Le secrétaire est responsable de soumettre la réglementation de la Commission aux fins de consultation, d'adoption et d'approbation. Dans les cas de nominations d'arbitres par la Commission, la tâche en revient au secrétaire, qui est dépositaire de ces décisions arbitrales. Le secrétaire est également le gardien des archives et documents de la Commission et agit comme conseiller juridique de l'organisme. Il est responsable auprès de la Commission de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le secrétaire désigne les arbitres dans le cadre de l'application de l'article 72 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. En 1987, il nomme de tels arbitres dans le cas de quatre griefs.

Chaque association de salariés œuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de la Commission ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le secrétariat reçoit des documents de 70 syndicats ou unions.

À titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents, le secrétaire donne suite à 87 demandes de renseignements nominatifs.

Communications

Le Service des communications diffuse les informations relatives à l'activité de la Commission et au but qu'elle poursuit auprès de ses publics internes et externes. Il représente également l'organisme auprès des médias d'information et maintient une image favorable de ce dernier auprès du public.

L'implantation de la nouvelle identification de l'organisme ainsi que les changements apportés par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, sont au cœur des activités du premier trimestre.

En effet, avec « *La compétence: principal critère d'accès à l'industrie* », les Communications s'attardent à transmettre aux publics internes et externes de l'organisme, toutes les informations relatives au changement institutionnel et aux mesures transitoires qui prévalent dans l'industrie. Toutes les publications de l'organisme sont modifiées pour revêtir les nouvelles couleurs de la Commission.

Au cours de l'année 1987, quatre nouveaux montages audiovisuels sur la Commission et sur ses principaux mandats sont produits.

Sous le thème « *La construction met son avenir en chantier* » s'amorce la diffusion des orientations du nouveau régime de formation et de qualification professionnelles adoptées par les membres de la Commission. Une vaste campagne de relations publiques est mise sur pied afin d'informer les différents publics de l'industrie.

C'est au cours des mois suivants que le Service des communications participe à la mise sur pied du Guide du formateur, document de base pour les formateurs qui auront à dispenser le cours de connaissance générale.

En novembre, il collabore à la sixième opération d'adhésion syndicale, organisée à la grandeur de la province.

Finalement, le service est appelé à mettre en forme un projet sur l'évaluation de la circulation de l'information à l'intérieur de l'organisme, projet dont les résultats seront connus en 1988.

Vérification interne

Le Service de la vérification interne est responsable d'évaluer les activités de la Commission afin de mesurer l'efficacité de ses contrôles financiers, opérationnels et administratifs. Il assiste également les gestionnaires en leur fournissant le support technique et les conseils dont ils ont besoin.

En 1987, le Service de la vérification interne examine principalement l'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux afin de s'assurer de la justification et de l'exactitude des prestations versées.

En matière de finances, le service vérifie les frais financiers du fonds général d'administration ainsi que des contrats de financement et de garde des valeurs. Au chapitre de l'administration, il examine les achats, les frais de poste, d'expédition et de communication afin de s'assurer de leur conformité aux directives et procédures.

Au cours de l'année, le service évalue également un logiciel de sécurité afin de vérifier l'efficacité de ses dispositifs de protection.

Pour ce qui est des fonds en fidéicommis, le service vérifie les déboursés du fonds de réclamations de salaire et du fonds spécial d'indemnisation afin de s'assurer de leur conformité au décret.

À l'occasion du vote d'adhésion syndicale, le Service de la vérification interne est chargé de surveiller le dépouillement du scrutin. Il effectue des sondages de conformité et des tests de production des programmes informatiques produisant la liste des votants, valide les bulletins de vote, en contrôle la distribution et l'utilisation, et compile les résultats du scrutin.

Au cours de 1987, le service poursuit sa tournée des bureaux régionaux afin d'y évaluer l'administration des mandats et le respect des politiques et procédures émises par le siège social.

En plus d'agir comme expert-conseil auprès de la haute direction et des gestionnaires, le Service de la vérification interne s'assure au cours de l'année de la mise en application des recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification.

Division administration

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

INFORMATIQUE

RECHERCHE ET ORGANISATION

RESSOURCES HUMAINES

SERVICE JURIDIQUE

Approvisionnement et services

Le Service approvisionnement et services fournit aux gestionnaires le support professionnel et technique dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et des messageries.

En 1987, le programme d'économie d'énergie permet une réduction de la facture énergétique de l'ordre de 30 000 $. Par ailleurs, une meilleure planification des envois postaux permet à la CCQ d'optimiser ses expéditions.

Conformément à ses nouvelles orientations, la Commission devient propriétaire de l'immeuble abritant son bureau régional de Sherbrooke. L'arrivée du mandat de la formation et de la qualification oblige par ailleurs à revoir l'aménagement des espaces à bureaux et à relocaliser les bureaux de Trois-Rivières et de Chicoutimi. De nouvelles normes d'aménagement sont mises en application au siège social ainsi que dans quatre bureaux régionaux.

Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle, les systèmes téléphoniques des bureaux régionaux sont évalués et on procède au changement de l'équipement dans cinq régions.

Au cours de l'année, des travaux d'impression à grand tirage sont effectués en rapport avec le programme d'autogestion des assurances, le vote d'adhésion syndicale et le mandat de la formation et de la qualification.

En rapport avec l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs, des inspecteurs responsables sont désignés dans chacun des bureaux de la Commission. Au cours de l'année, on indique sur le plan de chaque bureau les endroits où il est interdit de fumer. Des affiches indiquant cette interdiction sont apposées à ces endroits. On distribue également des documents d'information à l'ensemble du personnel afin de le sensibiliser à cette loi.

Informatique

Le Service informatique assure un support informatique matériel et logiciel aux différentes unités administratives de la Commission, permettant ainsi d'améliorer le service offert à la clientèle.

En 1987, le Service informatique regroupe les activités d'administration et de systématisation des données. Cette nouvelle structure vise une amélioration du service à la clientèle en réunissant toutes les fonctions des concepteurs de systèmes d'information intégrés.

À la Section développement, les efforts portent sur les exigences liées aux nouveaux mandats de la Commission, plus particulièrement sur l'émission des certificats de compétence. On poursuit parallèlement le développement du système de retraite des salariés et l'on procède à l'enregistrement des votes d'adhésion syndicale.

À la Section technique, l'année est marquée par la conversion de la base de données de la Commission afin d'en permettre la consultation par tous les utilisateurs du réseau. On procède également à la mise en place d'un deuxième moniteur de communication afin d'implanter le progiciel qui permettra l'autogestion des régimes d'assurance.

La Section exploitation veille pour sa part au remplacement de l'ordinateur central par un modèle beaucoup plus puissant et poursuit son programme de remplacement des équipements du réseau de télécommunication aux bureaux de Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski et Hauterive.

Enfin, le Centre informatique de gestion poursuit le plan d'ensemble d'intégration de la bureautique en installant onze nouveaux postes de travail multifonctionnels et en offrant des cours de base en micro-informatique.

Recherche et organisation

Le Service recherche et organisation est responsable de doter la Commission de systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats. Il réalise des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et d'évaluer l'efficacité des programmes. Il gère les ressources documentaires, à l'exception de la garde des archives, papiers et documents de la Commission, qui est sous la responsabilité du Secrétariat.

En 1987, le Service recherche et organisation participe à la mise en place du nouveau mandat de la formation professionnelle. Il rédige notamment le document intitulé *Orientations du nouveau régime de formation et de qualification professionnelles de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*. Il soutient également l'action du CFPIC dans la mise sur pied des sous-comités professionnels et régionaux.

La Section recherche consacre principalement ses énergies à l'estimation des besoins en main-d'œuvre pour l'année 1988-1989. À cette fin, elle élabore une méthodologie d'estimation, effectue une prévision économique à moyen terme et consulte les onze sous-comités régionaux sur les besoins en main-d'œuvre additionnelle et en perfectionnement ou recyclage de la main-d'œuvre existante. Elle en arrive ainsi à une estimation des besoins par métier et par région.

La Section recherche veille également aux négociations avec les Commissions de formation professionnelle et les Commissions d'emploi et d'immigration du Canada afin que la formation nécessaire soit dispensée.

À la demande du Comité de promotion des avantages sociaux, la Section recherche effectue un sondage sur le rôle d'information joué par les AS sur les chantiers. Elle maintient également ses publications périodiques, soit l'*Analyse annuelle de l'industrie*, la *Revue trimestrielle de l'activité* et la *Liste des chantiers importants*.

Au cours de l'année, la Section ressources documentaires entreprend la reclassification, le recatalogage et l'informatisation des collections du Centre de documentation et de la Bibliothèque légale. Ce projet permettra une meilleure utilisation de ces collections spécialisées qui servent essentiellement aux besoins administratifs de la Commission, mais qui sont aussi régulièrement consultées par les partenaires de l'industrie, les organismes gouvernementaux et les milieux universitaires. Ces collections comprennent 5 000 livres, 100 dossiers-sujets, 240 périodiques et 500 jugements se rapportant à l'industrie de la construction ou au domaine de l'administration.

Dans le cadre de son mandat de gestion des documents administratifs, la Section ressources documentaires termine l'informatisation de son système de classement et en poursuit l'implantation dans les différentes unités administratives. Elle finalise, entre autres, l'indexation des séances du Conseil d'administration, du Comité mixte et du Comité sur la formation professionnelle.

Le projet de refonte des directives administratives ayant été approuvé, le Service recherche et organisation publie un nouveau manuel des politiques, directives et méthodes administratives de la CCQ et en assure la mise à jour.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines agit à titre de conseiller auprès des unités administratives de la Commission en matière de ressources humaines.

Le 9 mars 1987, après plus d'un an de négociations, la Commission signe une convention collective avec l'association représentant l'ensemble de son personnel syndiqué.

Cette signature amène la création de deux comités formés de représentants des deux parties. Un premier comité doit négocier une entente sur l'aménagement du temps de travail, tandis qu'un second doit évaluer des reclassifications de postes. Au cours de l'année, le travail de ces comités conduit à l'établissement d'un horaire de travail variable à titre expérimental et au dépôt de demandes de reclassifications auprès du Conseil du trésor.

En outre, le Service des ressources humaines conclut avec le syndicat 72 ententes diverses se rapportant à l'embauche d'employés/es temporaires, aux conditions de travail ou à des cas particuliers.

L'arrivée du nouveau mandat de la formation et la mise sur pied du programme d'autogestion des régimes d'assurance entraînent l'ajout de quelque 94 postes au plan d'effectif. Environ le tiers de ces postes sont comblés au cours du second semestre de 1987.

Malgré un plus grand nombre d'employés, le taux de roulement du personnel connaît une baisse importante en 1987, s'établissant à 4,54 %, comparativement à 7,03 % l'année précédente.

L'année 1987 est aussi marquée par la révision globale du Règlement régissant les conditions de travail du personnel non régi par une convention collective. Les modifications sont adoptées en août 1987 par le Conseil des ministres.

Enfin, une analyse des régimes d'avantages sociaux du personnel est effectuée dans le courant de l'année et des discussions sont entreprises afin d'y apporter des améliorations.

Service juridique

Le Service juridique conseille la Commission sur toute question de droit, étudie les problèmes juridiques reliés à l'application des lois et règlements dont l'administration est confiée à la Commission et s'assure de leur application uniforme. Il collabore à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tout autre document à caractère juridique. Il représente la Commission devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

En 1987, le Service juridique traite 857 dossiers et perçoit plus de 1,8 million de dollars. Il représente les intérêts de la Commission dans 36 poursuites impliquant cette dernière. Le service agit dans 40 requêtes pour ordonnance de séquestre et donne un avis juridique dans 110 dossiers.

Le 1er janvier 1987, le Procureur général du Québec se voit confier la responsabilité d'intenter toute poursuite pénale pour infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Le Service juridique doit cependant suivre 1953 dossiers de nature pénale ouverts précédemment par l'Office de la construction du Québec.

Le 1er avril 1987, dans une poursuite où l'accusé conteste la validité du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction, la Cour suprême du Canada donne raison à la Commission et confirme la validité du règlement.

Division finances

AVANTAGES SOCIAUX

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE

TRÉSORERIE

Avantages sociaux

En plus de voir à l'administration quotidienne des régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction, le Service des avantages sociaux assure le maintien des normes actuarielles, légales et administratives. Il protège les intérêts de sa clientèle et exerce le leadership nécessaire à l'évolution de ces régimes.

En 1987, l'entrée en vigueur de modifications au décret améliore pour une seconde année consécutive la place réservée aux avantages sociaux dans la rémunération des salariés de l'industrie. En effet, le 1er mai 1987, la cotisation du salarié augmente de 50 % et passe à 0,75 $ l'heure travaillée, tandis que la contribution de l'employeur augmente de 30 % et passe à 1,05 $ l'heure travaillée. À cette même date, diverses prestations d'assurance sont majorées. De plus, les régimes supplémentaires d'assurance des électriciens prévoient le remboursement de certains frais de soins dentaires pour les adultes ainsi que des frais de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

Le Service des avantages sociaux déploie aussi un maximum d'énergie afin de promouvoir les régimes d'avantages sociaux. Il continue de participer à une série d'émissions télévisées sur le sujet, il réunit à sept reprises les représentants des parties membres du Comité de promotion des avantages sociaux, il organise deux sessions de formation destinées aux agents d'affaires et anime sept conférences ouvertes au public.

Au cours de l'année, le service conclut douze ententes de réciprocité s'appliquant à quarante sections locales de syndicats étrangers.

L'année 1987 est marquée par la décision de mettre sur pied un programme d'autogestion des régimes d'assurance. Dès l'an prochain, le service aux assurés sera assumé directement par la CCQ en matière d'assurance-maladie et d'assurance-salaire de courte durée.

Au cours de l'année, le service parraine l'adoption de quatre modifications au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. L'une de ces modifications vise l'implantation des améliorations proposées à la suite de l'évaluation actuarielle effectuée l'année précédente. Ainsi, on applique une hausse de 15 % aux rentes de base accumulées au compte des retraités

et une hausse de 10 % aux rentes de base accumulées au compte général. Le pourcentage de supplément temporaire est réduit de 25 % à 17 %, ce qui permet néanmoins une indexation des rentes aux retraités de plus de 7,6 %.

À la fin de l'année, le Service des avantages sociaux soumet ses recommandations suivant les résultats de l'évaluation actuarielle du régime de retraite pour l'année en cours. Il propose une hausse de 4 % des rentes de base accumulées au compte des retraités et une hausse de 4 % des rentes de base accumulées au compte général. Le pourcentage de supplément temporaire est maintenu à 17 %.

FAITS SAILLANTS DE L'ADMINISTRATION DES AVANTAGES SOCIAUX

RETRAITE

Nombre de:	
– dossiers actifs	316 505
– rentiers	27 975
– relevés annuels émis	100 166
– demandes de prestations	7 250
– mises à la retraite	2 395
– remboursements forfaitaires	12 935
Prestations versées:	
– rentes	82 300 535 $
– montants forfaitaires	12 645 762 $

ASSURANCE

Nombre de:	
– salariés assurés	69 236
– cotisations additionnelles reçues	15 386
– identifications des bénéficiaires	1 190
Prestations versées:	
– assurance-vie	3 708 856 $
– assurance-maladie	13 211 325 $
– assurance-salaire (indemnité hebdomadaire)	6 600 272 $
– assurance-salaire (indemnité mensuelle)	4 753 198 $

Comptabilité et contrôle

Le Service comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières. Il assiste également les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

En 1987, le Service comptabilité et contrôle s'attarde à simplifier et à améliorer certaines tâches de comptabilisation et de contrôle. Ainsi, il révise la méthode d'imputation des coûts par mandat, il révise et informatise presque toutes les écritures de journal mensuelles et il revoit la méthode de demande d'autorisation de dépense en capital. Ces révisions permettront d'augmenter la productivité et la qualité des services rendus.

L'analyse fonctionnelle du système de comptabilité de l'industrie de la construction est achevée en cours d'année, de même que la validation du cheminement de l'information à l'intérieur du système. Les changements apportés au système le rendront plus facile à utiliser.

Le service termine aussi l'analyse des comptes à recevoir et des comptes à payer aux employeurs pour les années antérieures à 1982. Cette analyse conduit à l'adoption d'une politique de gestion de ces comptes et à la mise en place d'outils en vue de son application.

Entrepris en 1986, le processus de préparation du budget de la Commission se poursuit avec l'informatisation de la budgétisation et de la répartition des salaires. Cette méthode permet de soumettre le budget de 1988 dans de meilleurs délais et avec une plus grande précision des prévisions.

Au niveau administratif, le service prépare un budget supplémentaire relié au nouveau mandat de la formation. Il informatise le calcul des déboursés en vertu de la taxe de vente sur les assurances et il renouvelle un contrat de services bancaires.

Soucieux de maintenir un climat de travail favorable, le Service comptabilité et contrôle propose à l'ensemble de son personnel des cours de comptabilité et des rencontres mensuelles favorisant l'échange d'idées et d'opinions.

Trésorerie

Le Service de la trésorerie veille à la saine gestion financière des fonds de la Commission et de ceux qui lui sont confiés. Il voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels et assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année, le Service de la trésorerie encaisse près de 439 millions de dollars répartis dans divers fonds. Il émet par ailleurs 195 000 chèques représentant une valeur d'environ 280 millions de dollars.

Les nouveaux taux de cotisation aux régimes d'avantages sociaux entrent en vigueur au cours de la période couverte par le rapport mensuel du mois de mai présenté par les employeurs. Cette réalité nécessite de la part du service des efforts en vue de départager les heures cotisables aux anciens taux de celles cotisables aux nouveaux taux.

Afin de financer l'achat de biens d'équipement, le Service de la trésorerie négocie une entente de crédit de 1,2 million de dollars avec une institution financière.

Au chapitre de l'identification des noms et des numéros d'assurance sociale des salariés apparaissant sur les rapports mensuels des employeurs, on corrige 47 000 des 49 000 transactions rejetées lors de l'enregistrement.

Au cours de 1987, l'implantation de la micro-informatique permet une plus grande rationalisation des activités. En outre, un système est mis en place afin de permettre le suivi des chèques émis dans tout le réseau de la Commission.

Au 31 décembre 1987, le service gère neuf caisses et sous-caisses distinctes dont l'actif consolidé se chiffre à 220 millions de dollars. Le portefeuille de placement comprend près de 113 millions de dollars en obligations émises principalement par divers niveaux de gouvernement du Canada et environ 107 millions de dollars en titres achetés sur le marché monétaire canadien.

Division main-d'œuvre

FORMATION PROFESSIONNELLE

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle est responsable de la mise en place et de l'application du régime de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, il veille à l'élaboration des programmes, à l'administration d'un système d'inscription, au suivi et à l'évaluation de l'apprentissage, ainsi qu'à la coordination du travail de la Commission avec celui des différents autres intervenants en matière de formation.

Pour le Service de la formation professionnelle, l'année 1987 est surtout une période de structuration et d'organisation. Le plan d'effectif est élaboré, les définitions de tâches sont précisées et l'on procède au recrutement du personnel.

Dans l'intervalle, la Commission poursuit son travail avec le Comité sur la formation professionnelle (CFPIC), qui forme 12 sous-comités régionaux et 14 sous-comités professionnels.

À la suite de 30 rencontres, les 12 sous-comités régionaux font connaître à la CCQ leur estimation quantitative et qualitative des besoins en main-d'œuvre.

Quant aux sous-comités professionnels, ils tiennent 146 sessions de travail. L'un de ces comités s'affaire spécifiquement à définir le contenu du cours de connaissance générale de l'industrie. L'équipe de production chargée de ce dossier met les bouchées doubles afin que le texte du cours soit sous presse à la fin de l'année.

Les 13 autres sous-comités professionnels précisent quant à eux les devis de formation pour les métiers jugés prioritaires par le CFPIC.

Au cours de l'année, la Commission déploie des efforts afin que les parties représentatives de l'industrie et les partenaires gouvernementaux en viennent à des consensus en vue de la formation d'une main-d'œuvre compétente et polyvalente.

Qualification professionnelle

Le Service de la qualification professionnelle est responsable de l'application des mandats relatifs à la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, le service veille à l'émission et au renouvellement des certificats de compétence, à la surveillance des agences de placement, au maintien d'un service de référence, à la gestion des cartes de salariés occasionnels, à l'enregistrement des choix d'allégeance syndicale et à l'organisation du vote d'adhésion syndicale.

À peine quinze jours après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le Service de la qualification professionnelle procède à l'expédition de 52 315 certificats de compétence-compagnon, 21 060 certificats de compétence-apprenti et 18 431 certificats de compétence-occupation.

Du 4 au 8 novembre 1987, le service organise la tenue du vote d'adhésion syndicale à travers le territoire du Québec. Un total de 83 284 votants et de 34 723 adhérents sont invités à exprimer leur choix à cette occasion. De ce nombre, 7 234 votants et 11 455 adhérents font connaître leur choix d'une association représentative. Les autres sont présumés vouloir renouveler leur adhésion à l'association dont ils sont déjà membres.

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE VALIDES (au 31 décembre 1987)

Compagnon	65 356
Apprenti	35 900
Occupation	20 524

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ÉMIS À LA SUITE D'UNE GARANTIE D'EMPLOI

Apprenti	10 721
Occupation	3 049

NOMBRE D'AGENCES ET SUCCURSALES DE PLACEMENT (au 31 décembre 1987)

	1987	1986	1985	1984	1983
Agences	63	63	63	65	65
Succursales	100	100	99	93	98

CARTES D'IDENTITÉ DE SALARIÉS OCCASIONNELS

Cartes émises	621
Refus	179
Certificats réguliers	55
Fermeture en cours de traitement*	225

* *Pour manque d'information ou régularisation du statut du salarié.*

DEGRÉ DE REPRÉSENTATIVITÉ DES ASSOCIATIONS SYNDICALES (à la suite du vote de novembre 1987)

	1988		1986	
	N.	%	N.	%
CSD	8 021	9,63	6 775	8,65
CSN-Construction	14 044	16,86	14 501	18,52
CPQMC (International)	26 084	31,32	23 180	29,61
FTQ-Construction	34 068	40,91	32 983	42,14
SCN	1 067	1,28	840	1,07

Division opérations

BUREAUX RÉGIONAUX

DÉCRET ET SERVICES OPÉRATIONNELS

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de la Commission.

Onze bureaux régionaux et un bureau d'information situés dans les principaux secteurs géographiques de la province composent le réseau régional de la CCQ. Près de 200 inspecteurs y sont affectés à la vérification des livres et à la surveillance des chantiers, tandis qu'une centaine d'employés/es y assurent le service à la clientèle.

En matière d'inspection, on met l'accent sur les visites de chantiers. L'augmentation du temps d'inspection les soirs et les fins de semaine permet une meilleure surveillance des chantiers. Les visites de chantiers atteignent ainsi le nombre de 58 522, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de constats d'infraction augmente pour sa part de 74 % et s'établit à 65 827. Cette augmentation s'explique par la forte activité que connaît l'industrie et par l'inévitable période d'adaptation aux nouvelles règles de qualification professionnelle.

Les efforts déployés pour assurer une plus grande présence sur les chantiers entraînent une diminution de 18 % des vérifications de livres, dont le nombre s'établit à 15 347. Néanmoins, les vérifications n'exigeant aucune visite chez l'employeur, permettent la correction de 72 611 anomalies, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. Quant aux réclamations, leur nombre augmente de 56 % et passe à 4 132 au cours de 1987.

Au niveau du service à la clientèle, l'adoption de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de qualification entraînent une forte augmentation de l'achalandage. Ainsi, plus de 154 000 visiteurs se présentent à l'un ou l'autre des bureaux régionaux, ce qui représentent une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente. Le personnel de la CCQ reçoit en outre 745 000 appels téléphoniques et traite 149 000 pièces de courrier. Au total, les bureaux régionaux posent plus d'un million de gestes reliés au service à la clientèle, dont plus de 60 % se rapportent au mandat de la formation et de la qualification.

L'application du Décret et du Règlement relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux génèrent pour leur part respectivement 143 000 et 233 000 activités de service à la clientèle.

Bureaux régionaux

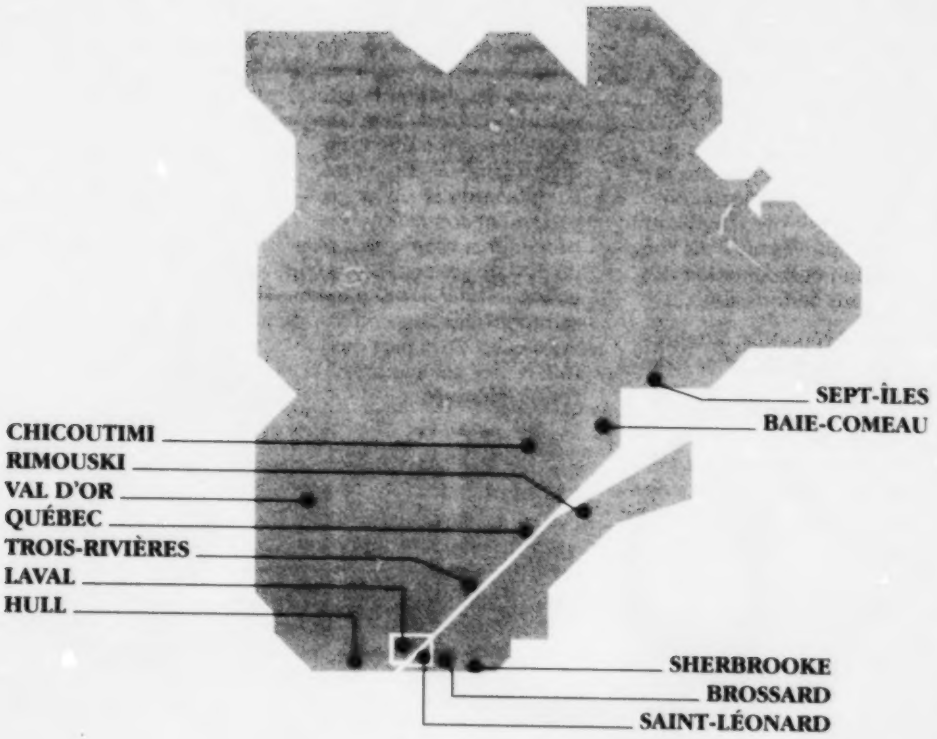

Décret et services opérationnels

Le Service décret et services opérationnels veille à l'application du Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec. Il est également responsable d'orienter, planifier et contrôler l'application des mandats de la Commission par les bureaux régionaux.

Au cours de l'année, le service met sur pied un programme de formation structuré visant à répondre aux besoins du personnel des bureaux régionaux. Le programme se distingue notamment par l'implication des employés/es dans l'organisation et l'animation des sessions de formation.

Afin de répondre aux prescriptions de la Loi, la Commission transfère les dossiers de poursuites pénales au Bureau du Procureur général. Le service veille à modifier les procédés administratifs se rapportant à ces dossiers et assure la continuité de leur traitement. Le service conclut également une entente avec le Procureur général afin d'obtenir la collaboration policière dans les cas de refus d'identification ou de violence à l'endroit d'un inspecteur de la Commission.

Au cours de l'année, la Section décret et juridiction de métiers passe sous la responsabilité du Service décret et services opérationnels. Cette section poursuit son rôle de conseiller auprès des bureaux régionaux de la CCQ, des parties représentatives et des différents intervenants de l'industrie. En 1987, la section émet une quarantaine de directives d'application et révise complètement son manuel de procédures regroupant plus de 500 directives. Elle reçoit enfin quelque 5 000 plaintes se rapportant aux cotisations syndicales de la part des différentes associations représentatives.

La Section faillites et recouvrement traite 183 nouveaux dossiers de faillites et soumet 237 demandes de paiement par le fonds spécial d'indemnisation. Ces demandes totalisent un peu plus d'un million de dollars. Parallèlement, des efforts soutenus permettent de récupérer une somme équivalente auprès des personnes à qui la loi confère une responsabilité dans le paiement du salaire aux salariés. Les sommes ainsi récupérées représentent une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente.

INSPECTION DE CHANTIERS

	1987	1986
Visites effectuées	58 522	53 541
Infractions constatées	65 827	37 731
Plaintes relatives au décret	1 629	1 047
Plaintes relatives à la qualification	4 683	4 086

CONSTATS D'INFRACTION

	1987	1986
Décret	19 844	8 838
Certificat de compétence	38 787	10 651
Priorité d'embauche	471	–
Licence de la RECQ	6 725	6 454
Total	**65 827**	**37 731**

DEMANDES D'INFORMATION ET DE SERVICES

	1987	1986
Générales	27 733	20 205
Décret	143 594	121 671
Avantages sociaux	233 572	212 430
Main-d'œuvre	642 937	501 450
Total	**1 047 836**	**855 756**

VÉRIFICATION DE LIVRES

	1987	1986
Enquêtes effectuées	15 347	18 781
Réclamations rédigées	4 132	2 644
Plaintes relatives aux salaires	3 104	2 460
Infractions constatées	1 049	1 479
Valeur des réclamations	10 695 640 $	8 408 477 $

VISITES DE CHANTIERS

Nombre de visites de chantiers

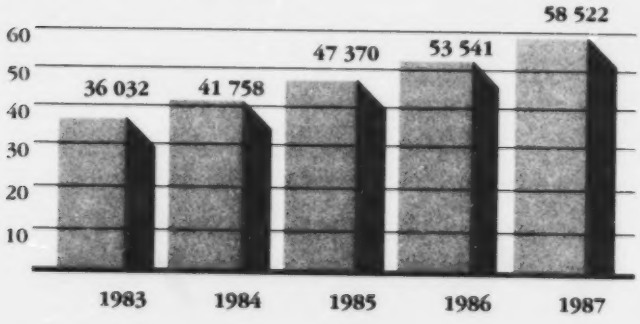

VÉRIFICATION DE LIVRES

Nombre d'enquêtes de livres

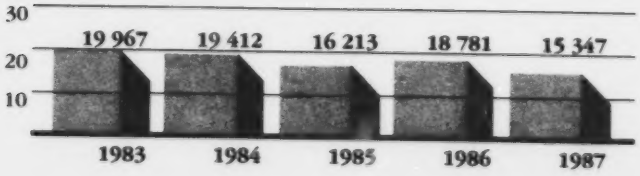

États financiers

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1987 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date :

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Fonds de réclamations de salaires
Fonds de cotisations patronales
Fonds de cotisations syndicales
Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »
Fonds spécial d'indemnisation
Fonds du régime supplémentaire de rentes – compte général
Fonds du régime supplémentaire de rentes – compte des retraités
Fonds du régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire
Fonds des régimes d'assurance de base
Fonds du régime supplémentaire d'assurance

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncés à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 3 mai 1988

Opinion actuarielle

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 25 septembre 1987. Le régime a été évalué au 31 décembre 1987 sur la base de données fournies au 1er janvier 1987, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 708-87, paru le 20 mai 1987, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1987 et

a) le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 150 195 000 $;

b) le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 28 130 000 $.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 25 septembre 1987

Opinion actuarielle

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 3 mars 1988.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1987 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 55 287 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1987, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1987 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 534 282 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,35 $/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1988.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Claude Boily, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mars 1988

Opinion actuarielle

relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 3 mars 1988.

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1987 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 2 619 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1987, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1987 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 026 343 $ à l'actif net des régimes;

b) la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,03 $/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1988.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Claude Boily, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mars 1988

Vocation des fonds

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation », conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de la Commission de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

Fonds spécial d'indemnisation
Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance
Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes
Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens, des peintres et des calorifugeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d' un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance
Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**18 928**	**16 631**
À court terme	**13 788**	**12 566**
Encaisse	76	–
Placements et intérêts courus (note 3)	9 112	7 087
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 321	1 165
Débiteurs (note 4)	2 088	1 811
Dû par les fonds en fidéicommis	868	933
Frais payés d'avance	323	270
Subvention à recevoir	–	1 300
Immobilisations (note 5)	**5 140**	**4 065**
Passif	**14 447**	**11 202**
À court terme	**13 644**	**11 050**
Chèques en circulation moins encaisse	–	66
Emprunt bancaire (note 6)	2 900	2 900
Dû aux fonds en fidéicommis	8 472	5 842
Créditeurs et frais courus	1 818	1 790
Dépôts et montants perçus en trop	220	295
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	234	157
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	**803**	**152**
Solde du fonds	**4 481**	**5 429**

ENGAGEMENTS (note 12)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Revenus et dépenses et solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Revenus	**22 721**	**22 614**
Prélèvements	19 903	16 532
Amendes et pénalités	2 192	2 175
Revenus de placements	547	530
Autres revenus	79	147
Subvention du gouvernement du Québec	–	3 230
Dépenses	**33 187**	**28 755**
Rémunération et administration du personnel	23 128	20 214
Dépenses administratives	7 579	6 402
Occupation des locaux	1 757	1 547
Amortissement des immobilisations	491	472
Relations publiques et publicité	124	22
Développement professionnel	103	54
Réclamations irrécouvrables	5	44
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	**10 466**	**6 141**
Dépenses imputées aux comptes du régime supplémentaire de rentes	6 020	4 741
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 882	2 550
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 8 et 9)	616	98
	9 518	**7 389**
Excédent des dépenses sur les revenus	**(948)**	**1 248**
Solde du fonds au début	5 429	4 181
Solde du fonds à la fin	**4 481**	**5 429**

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
		(Note 15)
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(948)	1 248
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	491	472
Perte sur disposition d'immobilisations	2	–
Fonds (absorbés) générés par les opérations	**(455)**	**1 720**
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	909	(227)
Fonds générés par les activités d'exploitation	454	1 493
Activités de financement		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 110	183
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(459)	(157)
Fonds générés par les activités de financement	**651**	**26**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 574)	(462)
Produit d'aliénation d'immobilisations	6	3
Fonds absorbés par les activités d'investissement	**(1 568)**	**(459)**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	**(463)**	**1 060**
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(1 721)	(2 781)
Insuffisance des liquidités à la fin	**(2 184)**	**(1 721)**

L'insuffisance des liquidités de la Commission comprend l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués de l'emprunt bancaire et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

Fonds en fidéicommis

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Actif et passif
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
		(Note 15)
Actif	**132 922**	**107 649**
Encaisse	77	–
Placements et intérêts courus (note 3)	132 681	107 522
Débiteurs	73	80
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	91	28
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	–	19
Passif	**132 922**	**107 649**
Chèques en circulation moins encaisse	–	431
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes	121	–
Dû au fonds général d'administration	254	457
Créditeurs	241	168
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	132 170	106 215
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 8)	136	378

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Évolution de l'actif
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**194 784**	**163 946**
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	183 547	152 614
Revenus de placements	11 594	11 051
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	(357)	281
Utilisation des fonds	**169 511**	**162 983**
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	158 172	151 844
Intérêts sur indemnités	8 060	8 541
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 882	2 550
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 8)	397	48
Augmentation de l'actif	**25 273**	**963**
Actif du fonds au début	107 649	106 686
Actif du fonds à la fin	**132 922**	**107 649**

Réclamations de salaires

Actif et passif
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**180**	**270**
Dû par le fonds général d'administration	180	270
Passif	**180**	**270**
Réclamations à payer aux salariés	107	211
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 9)	73	59

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**2 097**	**1 967**
Réclamations perçues	2 097	1 967
Utilisation des fonds	**2 187**	**1 928**
Réclamations versées aux salariés	1 968	1 878
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 9)	219	50
(Diminution) augmentation de l'actif	**(90)**	**39**
Actif du fonds au début	270	231
Actif du fonds à la fin	**180**	**270**

Cotisations patronales

Actif et passif
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**1 804**	**1 643**
Dû par le fonds général d'administration	1 804	1 643
Passif	**1 804**	**1 643**
Cotisations à remettre	1 840	1 643

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**5 952**	**5 354**
Cotisations perçues	5 952	5 354
Utilisation des fonds	**5 791**	**4 910**
Remises de cotisations	5 791	4 910
Augmentation de l'actif	**161**	**444**
Actif du fonds au début	1 643	1 199
Actif du fonds à la fin	**1 804**	**1 643**

Cotisations syndicales

Actif et passif
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**2 862**	**1 484**
Dû par le fonds général d'administration	2 862	1 484
Passif	**2 862**	**1 484**
Cotisations à remettre	2 862	1 484

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**25 272**	**21 347**
Cotisations perçues	25 272	21 347
Utilisation des fonds	**23 894**	**20 964**
Remises de cotisations	23 874	21 076
Diminution (augmentation) des cotisations non identifiées et sans allégeance	20	(112)
Augmentation de l'actif	**1 378**	**383**
Actif du fonds au début	1 484	1 101
Actif du fonds à la fin	**2 862**	**1 484**

Contributions au programme « Corvée-Habitation »

Actif et passif
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**92**	**195**
Dû par le fonds général d'administration	92	195
Passif	**92**	**195**
Contributions à remettre au programme « Corvée-Habitation »	92	195

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**35**	**2 919**
Contributions perçues des employeurs	11	112
Cotisations perçues des salariés	24	155
Remboursement par « Corvée-Habitation » des contributions excédentaires des salariés	–	2 652
Utilisation des fonds	**138**	**5 346**
Remises de contributions	138	2 694
Virement au compte général du régime supplémentaire de rentes du remboursement des contributions excédentaires des salariés	–	2 652
Diminution de l'actif	**103**	**2 427**
Actif du fonds au début	195	2 622
Actif du fonds à la fin	**92**	**195**

Spécial d'indemnisation

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**3 523**	**2 237**
Dû par le fonds général d'administration	3 523	2 237
Passif	**46**	**278**
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	46	278
Avoir net	**3 477**	**1 959**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**2 773**	**2 408**
Cotisations des employeurs	2 093	1 792
Recouvrements d'indemnités	680	616
Utilisation des fonds	**1 255**	**2 065**
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	1 219	2 054
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	36	11
Augmentation de l'avoir net	**1 518**	**343**
Avoir net du fonds au début	1 959	1 616
Avoir net du fonds à la fin	**3 477**	**1 959**

Régime supplémentaire de rentes
Compte général
Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**1 429 375**	**1 213 623**
Encaisse	47	88
Placements et intérêts courus (note 3)	11 995	17 416
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	1 417 212	1 193 479
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	121	–
Dû par le compte des retraités	–	2 568
Dû par le compte complémentaire	–	72
Passif	**1 001**	**719**
Créditeurs	112	100
Dû au fonds général d'administration	609	476
Dû au régime d'assurance de base	114	124
Dû au compte complémentaire	163	–
Dû au compte des retraités	3	–
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	–	19
Avoir net	**1 428 374**	**1 212 904**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte général

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**281 208**	**205 838**
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	144 476	63 888
Revenus de placements	1 999	499
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	134 733	138 799
Programme «Corvée-Habitation» – virement du remboursement des contributions excédentaires des salariés	–	2 652
Utilisation des fonds	**65 738**	**68 236**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	10 200	8 011
Intérêts sur remboursements de cotisations	635	485
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	5 842	4 587
Transfert au compte des retraités	49 061	55 153
Augmentation de l'avoir net	**215 470**	**137 602**
Avoir net au début	1 212 904	1 075 302
Avoir net à la fin	**1 428 374**	**1 212 904**

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif		
	521 124	**500 933**
Placements et intérêts courus (note 3)	6 608	15 326
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	514 502	485 594
Dû par le fonds général d'administration	11	13
Dû par le compte général	3	–
Passif		
	–	**2 752**
Dû au compte général	–	2 568
Dû au compte complémentaire	–	184
Avoir net		
	521 124	**498 181**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**105 853**	**114 867**
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	56 007	59 064
Revenus de placements	279	219
Transfert du compte général	49 061	55 153
Transfert du compte complémentaire	506	431
Utilisation des fonds	**82 910**	**71 496**
Prestations de rentes de retraite	82 301	71 131
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	609	365
Augmentation de l'avoir net	**22 943**	**43 371**
Avoir net au début	498 181	454 810
Avoir net à la fin	**521 124**	**498 181**

Régime supplémentaire de rentes Compte complémentaire

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**78 410**	**65 982**
Placements et intérêts courus (note 3)	1 614	1 882
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	76 633	63 916
Dû par le compte général	163	–
Dû par le compte des retraités	–	184
Passif	**2 710**	**2 173**
Dû au régime supplémentaire d'assurance	2 619	2 073
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	91	28
Dû au compte général	–	72
Avoir net	**75 700**	**63 809**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes
Compte complémentaire

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Provenance des fonds	**13 774**	**15 183**
Cotisations des salariés	7 249	9 389
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	6 517	5 793
Revenus de placements	8	1
Utilisation des fonds	**1 883**	**1 688**
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	1 199	1 103
Transfert au compte des retraités	506	431
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	178	154
Augmentation de l'avoir net	**11 891**	**13 495**
Avoir net au début	63 809	50 314
Avoir net à la fin	**75 700**	**63 809**

Régimes d'assurance de base

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**58 571**	**44 721**
Placements et intérêts courus (note 3)	58 457	44 597
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	114	124
Passif	**59 105**	**44 571**
Dû au fonds général d'administration	5	–
Créditeurs	1 516	922
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 498	–
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	265	289
Réserves actuarielles (note 11)	55 821	43 360
(Déficit) Avoir net	**(534)**	**150**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régimes d'assurance de base

Évolution du déficit
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
		(Note 15)
Provenance des fonds	**42 856**	**35 197**
Contributions des employeurs	37 009	30 296
Cotisations volontaires des salariés	1 163	1 008
Revenus de placements	4 684	3 893
Utilisation des fonds	**43 540**	**31 960**
Réclamations	28 259	25 836
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 498	–
Frais de gestion de réclamations et primes	1 322	1 167
Augmentation des réserves actuarielles	12 461	4 957
(Diminution) augmentation de l'avoir net	**(684)**	**3 237**
Avoir net (déficit) au début	150	(3 087)
(Déficit) avoir net à la fin	**(534)**	**150**

Régime supplémentaire d'assurance

Bilan
au 31 décembre 1987

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Actif	**2 619**	**2 073**
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	2 619	2 073
Passif	**593**	**6**
Réserves actuarielles (notes 11)	593	6
Avoir net	**2 026**	**2 067**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

Provenance des fonds	**581**	**464**
Contributions des employeurs	370	289
Revenus de placements	211	175
Utilisation des fonds	**622**	**–**
Réclamations	31	–
Frais de gestion de réclamations	4	–
Augmentation des réserves actuarielles	587	–
(Diminution) augmentation de l'avoir net	**(41)**	**464**
Avoir net au début	2 067	1 603
Avoir net à la fin	**2 026**	**2 067**

Notes complémentaires

31 décembre 1987

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et son amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2½ %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33⅓ %

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virement et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes alors qu'aucun frais d'administration n'est imputé au régime supplémentaire d'assurance.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants :

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Encaisse	280	504
Dépôts à terme	103 386	99 677
Obligations (valeur de réalisation : 111 579 936 $ en 1987 et 92 993 740 $ en 1986)	112 743	90 590
Intérêts courus	4 058	3 059
	220 467	**193 830**

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit :

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Fonds général d'administration	9 112	7 087
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	132 681	107 522
Régime supplémentaire de rentes – compte général	11 995	17 416
Régime supplémentaire de rentes – compte des retraités	6 608	15 326
Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire	1 614	1 882
Régimes d'assurance de base	58 457	44 597
	220 467	**193 830**

4. DÉBITEURS

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	–	543
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	–	104
	–	647
Provision pour mauvaises créances	–	647
	–	–
Salariés – soldes débiteurs	528	521
Provision pour mauvaises créances	462	469
	66	52
Employeurs – créances établies à la réception des rapports mensuels	1 606	1 374
Autres débiteurs	416	385
	2 088	**1 811**

5. IMMOBILISATIONS

	1987			1986
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Terrains	230	–	230	230
Bâtiments	5 099	2 332	2 767	2 823
Mobilier et équipement	1 769	1 229	540	337
Équipement informatique	418	193	225	162
Logiciel informatique	631	348	283	163
	8 147	**4 102**	**4 045**	**3 715**
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition :				
Mobilier et équipement	637	35	602	107
Équipement informatique	710	217	493	243
	1 347	252	1 095	350
	9 494	**4 354**	**5 140**	**4 065**

6. EMPRUNT BANCAIRE

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Emprunt bancaire, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel – à même une marge de crédit de 6,5 millions $ échéant le 30 avril 1988	**2 900**	**2 900**

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1987	1986
	(000 $)	(000 $)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9 % à 16 %, échéant jusqu'en 1992	1 037	309
Versements échéant en deçà d'un an	234	157
	803	**152**

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	(000 $)
1988	331
1989	346
1990	254
1991	206
1992	144
Total des paiements minimums exigibles	1 281
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(244)
	1 037

8. INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1987 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 136 000 $ comprend pour les années 1984, 1985, 1986, 1987, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1987 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnés par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1986 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1987 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

9. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉES

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1984 mais non identifiées au 31 décembre 1987, ont été virées au cours de l'exercice 1987 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1987		1986	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Compte général				
Dépôts à vue*	606	606	2 457	2 457
Dépôts à participation**	1 416 606	1 485 418	1 191 022	1 313 366
	1 417 212	**1 486 024**	**1 193 479**	**1 315 823**
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	100	100	641	641
Dépôts à participation**	514 402	537 419	484 953	532 347
	514 502	**537 519**	**485 594**	**532 988**
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	3	3	1	1
Dépôts à participation**	76 630	76 316	63 915	66 028
	76 633	**76 319**	**63 916**	**66 029**
TOTAL	**2 008 347**	**2 099 862**	**1 742 989**	**1 914 840**

* Au fonds général de la Caisse.

** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

11. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1987, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1987		1986	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Réserves (1)	37 431	–	29 513	–
Passif de crédits d'assurance (2)	18 390	593	13 847	6
Réserves actuarielles (3)	**55 821**	**593**	**43 360**	**6**

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1987.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 72 893 321 $ et 773 912 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

12. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 concernant ces locaux administratifs s'élève à 565 125 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1988	560 262 $
1989	504 720 $
1990	348 270 $
1991	182 565 $
1992	67 920 $

13. RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées, il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 695 497 $ (1 384 640 $ en 1986). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un surplus actuariel de 7 375 241 $ au 1er janvier 1987.

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Commission a acquis un immeuble administratif en février 1988 au coût de 530 000 $. Cette acquisition du fonds général d'administration comportant un versement comptant de 130 000 $, est financée par un emprunt hypothécaire de 400 000 $ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1986 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1987.

Bureaux régionaux

Abitibi-Témiscamingue
1450, rue de la Québécoise
C.P. 1120
Val d'Or, Qué.
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain :
1-800-567-6467

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Bureau 201
Rimouski, Qué.
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain :
1-800-463-0651

Bureau d'information
155, rue de la Reine
2e étage
C.P. 2417
Gaspé, Québec
G0C 1R0
(418) 368-1320
Interurbain :
1-800-463-4221

Côte-Nord
690, boul. Laure
Bureau 64
Sept-Îles, Qué.
G4R 4N8
(418) 962-9738
Interurbain :
1-800-463-1701

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau, Qué.
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain :
1-800-463-8510

Estrie
2700, rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain :
1-800-567-6931

Laval-Laurentides-Lanaudière
3, Place Laval
Bureau 350
Laval, Qué.
H7N 1A2
(514) 668-7881
Interurbain :
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-1165

Mauricie-Bois-Francs
2275, boul. des Récollets
Trois-Rivières, Qué.
G8Z 3X6
(819) 379-5410
Interurbain :
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional est 514 ou 418
1-800-567-8618

Montérégie
1555, boul. Provencher
Bureau 200
Brossard, Qué.
J4W 3C9
(514) 465-6490
Interurbain :
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-9127

Montréal
4850, boul. Métropolitain est
Saint-Léonard, Que.
H1S 2Z7
Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)
Avantages sociaux
(514) 376-2941
Placement
(514) 374-6750
Zénith 39350 (Rigaud)

Outaouais
975, boul. St-Joseph
Bureau 204
Hull, Québec
J8Z 1W8
(819) 771-6651
Interurbain :
1-800-567-1296

Québec
825, rue Sainte-Thérèse
Québec, Qué.
G1N 1S6
(418) 687-4330
Interurbain :
1-800-463-4690

Saguenay-Lac-Saint-Jean
345, rue des Saguenéens
Bureau 106
Chicoutimi, Qué.
G7H 6K9
(418) 549-0627
Interurbain :
1-800-463-9111